

première fois l'existence d'un groupement d'habitations. C'est en quelque sorte un état de la Guillotière près de ses débuts, sa carte d'origine en quelque sorte.

Ce document (1) est un acte de délimitation du territoire de la Guillotière ordonné par le roi Louis XI à la suite de contestations au sujet des impôts et exécuté par le conseiller du roi Louis Tindo, du 13 août au 23 septembre 1479. Ce document nous apprend d'abord que la Guillotière faisait partie du Dauphiné. Son territoire formait le mandement de Béchevelin en Dauphiné, du nom d'un château fort élevé sur une motte, la motte de Béchevelin, au sud du pont de la Guillotière (2). A l'intérieur des limites on remarquera d'abord l'aspect du terrain : dans la plaine en bordure du Rhône, les broteaux avec leurs broussailles et leurs prairies plus ou moins marécageuses ; sur la terrasse, les champs cultivés ; sur les collines de Montchat, les champs, les vignes et les bois. Sur ce terrain se détachent les chemins : le chemin de Saint-André au nord de la motte de Béchevelin ; le chemin de Vénissieux ; la patte d'oie constituée par la convergence des chemins de Vienne un peu en avant et à droite, de Grenoble, de Saint-Laurent et « au delà des monts », de Crémieu ; vers la gauche, un chemin qui bifurque bientôt vers Villeurbanne, Vaulx et la Tête-d'Or. Les habitations se répartissent assez exactement d'après la topographie : dans la plaine souvent inondée quelques granges et de petites fermes, sur la terrasse des domaines plus importants avec des châteaux et des fermes. Mais au milieu de ces habitations essentiellement dispersées on distingue une petite agglomération, une sorte de hameau ; il est situé au carrefour, sur l'éperon de la terrasse (environs de l'église Saint-Louis actuelle et de la place Victorien-Sardou). C'est la tête de pont déjà édifiée. Ce hameau de carrefour est encore peu important. En 1515, il n'a pas encore d'église paroissiale. Il dépend, pour le culte, de la chapelle de Saint-Alban ; elle a huit mètres de long sur cinq mètres de large. Elle ne peut donc contenir un grand nombre de fidèles. Il n'y a pas de notaire non plus ; il est à Saint-Denis de Bron (3).

---

(1) Le document est reproduit dans Meifred, *op. cit.*, p. 24 à 26.

(2) Le commentaire de ce plan a été fait à plusieurs reprises surtout au point de vue de la localisation actuelle des points de repère et des limites. V. en particulier Crépet, *Notice historique et topographique sur la ville de la Guillotière, Projet d'agrandissement* 1845.

(3) V. Drivon, *l'Hôpital des Passants*, Extrait du *Lyon Médical*, nos des 13, 20 et 27 août 1905.